



Le vendredi 23 janvier 2015, les deux Exécutifs de La Guadeloupe et la Martinique se sont retrouvés à l'hôtel de région de la Guadeloupe à Basse-Terre, pour leur deuxième réunion bilatérale, faisant suite à la première qui s'est tenue le 20 décembre 2014 en Martinique.

Dans la même ambiance fraternelle et cordiale que lors de la précédente réunion, le président de la région Guadeloupe, Victorin LUREL et le président de la région Martinique, Serge LETCHIMY ont abordé d'autres points d'intérêt commun pour le développement de leur territoire.

En échanges liminaires les deux Présidents, tout en réaffirmant leur légitime volonté de défendre les intérêts de leur propre région, ont aussi réaffirmé leur volonté de travailler de concert à lever les éventuels antagonismes et à rechercher toutes les synergies possibles.

1) Le transport maritime (RO-RO)

Les deux présidents réaffirment leur volonté de renforcer les échanges commerciaux entre leurs régions.

Le transport RO-RO constitue un outil de facilitation des échanges, par la rapidité de livraison entre les deux îles des marchandises, du producteur à l'acheteur mais aussi un des meilleurs moyens pour interconnecter les marchés de Guadeloupe et de Martinique. Aussi, les deux présidents s'entendent pour étudier, dans le cadre d'une concertation avec les acteurs concernés, les modalités de soutien à la création de nouveaux services de transport RO-RO, afin de répondre à l'ensemble des besoins de transport exprimés pour ce mode de transport, par les opérateurs économiques.

Au-delà du transport RO-RO, les deux présidents conviennent de la nécessité d'élargir la problématique de la connectivité, dans l'intérêt du développement économique des deux territoires. Ainsi les questions du transport maritime et aérien de marchandises et de personnes, incluant le cabotage et l'adaptation des navires aux besoins du commerce entre les îles, ainsi que la continuité numérique seront également abordées lors des deux visites de préfiguration d'organisation interportuaires qu'ils tiendront en Guadeloupe et en Martinique.

Un groupe de travail sur le transport et la connectivité sera créé par les deux régions et chargé de faire des propositions d'actions aux deux Exécutifs régionaux, dans un délai de 4 mois, en vue de la tenue d'un séminaire sur la connectivité aérienne, maritime et numérique.

2) Tarifs et fiscalité sur le tabac

Cette compétence relevant des deux conseils généraux, les deux Présidents ont pris acte d'une base fiscale qui pourrait faire l'objet d'une démarche conjointe parlementaire.

3) L'université des Antilles (nouvelle articulation entre les pôles, les schémas régionaux de l'enseignement supérieur, la question de l'IUT)

Les deux présidents, en leur qualité de parlementaires, seront particulièrement vigilants à l'examen du projet de loi de ratification de l'ordonnance du 17 juillet 2014. Notamment, ils réaffirment le principe d'autonomie des deux pôles universitaires de Guadeloupe et de Martinique, et désapprouvent l'amendement du rapporteur du Sénat visant à lier l'élection du président de la future UA à celles des vice-présidents de pôle.

Les deux présidents s'accordent par ailleurs pour demander au ministère chargé de l'enseignement supérieur la création et le financement de deux IUT sur les territoires de Guadeloupe et de Martinique.

Ils s'entendent également pour travailler en synergie à l'élaboration de leurs schémas régionaux de l'enseignement supérieur, afin que ces derniers soient complémentaires et cohérents et garantissent une offre de formation supérieure attractive et plus inclusive.

4) Le PEPITE (pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) Mutualisation.

La région Martinique marque son intérêt pour le projet PEPITE qui vise à stimuler l'entrepreneuriat auprès des jeunes et de les sensibiliser à l'innovation. La région Guadeloupe invitera formellement la région Martinique à participer au comité de pilotage, en tant qu'acteur majeur du développement économique.

5) La répartition des formations sanitaires et sociales entre les deux régions et la question de l'institut régional de formations sanitaires et sociales et des formations artistiques et culturelles (IRAV et PRAS).

Les deux présidents s'accordent pour désigner avec le président de la région Guyane, un préfigurateur de la mise en place de l'institut interrégional de formations sanitaires dont l'objectif est de rechercher une offre de formations sanitaires complémentaires qui peuvent répondre aux besoins de chaque territoire.

S'agissant des formations artistiques et culturelles les deux présidents reconnaissent l'identité culturelle forte de chaque territoire et les demandes respectives en matière d'offre de formation culturelle. Ils s'entendent donc sur une division de cette offre au niveau de l'enseignement supérieur.

Un groupe de travail sera mis en œuvre afin de faire l'inventaire des demandes et des formations dispensées en Guadeloupe et en Martinique.

6) La géothermie.

Les deux présidents réaffirment leur soutien au projet de développement de la géothermie en coopération avec la Dominique qui doit conduire à la production d'électricité renouvelable au profit des deux régions, à hauteur de 40 MW par territoire.

7) Problèmes environnementaux (Chlordécone)

S'agissant de la pollution des sols par la chlordécone, les deux présidents s'accordent pour étudier les modalités d'une démarche d'association de la région Martinique à l'action entreprise par la région Guadeloupe d'ester en justice en vue de la réparation des conséquences de cette pollution à long terme d'une grande partie de son foncier agricole.

Le président LETCHIMY soumettra à son assemblée pour suite à donner.

8) Les habilitations

Les deux présidents conviennent de poursuivre leurs échanges d'expérience en matière d'habilitation, tout comme elles l'ont fait sur les habilitations énergie et formation professionnelle.

Le président de la région Martinique fait part de l'expérience de sa collectivité sur la mise en œuvre de l'habilitation transport obtenue à la fin de l'année 2013 et qui s'est traduit par une première loi de mise en place d'une autorisation d'organisation de transport unique

9) L'Octroi de mer

En vue d'améliorer les relations entre le marché antillais et la Guyane, les deux présidents réaffirment leur volonté de parvenir à un consensus autour de la question de l'octroi de mer.

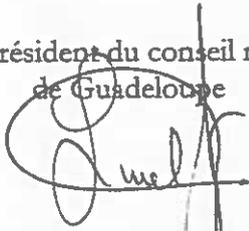
Conformément aux échanges entre les régions et le ministère des Outre-Mer dans le cadre de la préparation du nouveau projet de loi sur l'octroi-mer, ils confirment leur proposition :

- a) Les produits importés dans un DOM et à destination d'un autre DOM font l'objet d'un reversement de l'octroi de mer dans le pays de consommation.
- b) les produits issus de la production locale expédiés d'une région vers une autre donneront lieu à un reversement de l'octroi de mer au bénéfice du lieu de consommation.

Ils considèrent que l'élargissement des listes A, B et C de la Guyane devrait permettre d'atténuer les disparités qui affectent la Guyane dans le cadre des échanges entre les Antilles et la Guyane.

Compte tenu des incertitudes juridiques soulevées par le ministère des outre-mer sur la clause de sauvegarde demandée par la région Guyane, les deux présidents s'accordent pour proposer une rencontre au président de la région Guyane dans les meilleurs délais.

Le président du conseil régional
de Guadeloupe



Victorin LUREL

Le président du conseil régional
de Martinique



Serge LETCHIMY